



Contact presse Caf  
Céline Suau  
Tél : 04 67 22 92 79  
Mobile : 06 32 54 41 90  
[celine.suau@cafherault.cnafmail.fr](mailto:celine.suau@cafherault.cnafmail.fr)

## INAUGURATION DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MAUGUIO/CARNON

### EN PRÉSENCE DE :

- **Guy-Charles AGUILAR**,  
Président du Conseil d'administration de la Caf de l'Hérault
- **Thierry MATHIEU**,  
Directeur de la Caf de l'Hérault

### INFORMATIONS PRATIQUES :

- Mardi 27 mars 2018 à 18h
- Mjc annexe de Carnon  
Place des Cistes  
34180 CARNON

### LE PROJET EN QUELQUES MOTS

Le projet de créer cet espace de vie sociale résulte de la demande des adhérents de la Mjc, des habitants et de l'engagement de la ville au projet au regard des données sociales des habitants de Carnon.

Géré par la Maison des jeunes et de la culture de Mauguio-Carnon, le nouvel EVS de l'agglomération du Pays de l'Or apportera aux habitants de Carnon des services jusqu'alors centralisés sur Mauguio.

### Dynamiser la vie locale, lutter contre l'isolement, susciter les initiatives des habitants :

L'Evs aura pour mission d'accueillir et d'accompagner les différents publics :

**Les parents :** l'Evs prévoit un accompagnement des parents avec un service d'écoute et d'échange ainsi qu'un accompagnement des enfants dans leur scolarité avec la mise en place du dispositif Clas\*.

**Les jeunes :** l'Evs favorisera les actions destinées aux jeunes ainsi qu'un accompagnement dans leurs projets.

**Les populations isolées** (personnes âgées, sans-emplois...):

l'Evs mènera des actions pour favoriser le lien inter-générationnel et encouragera les projets destinés aux habitants initiés par les habitants eux-mêmes.

### Composition de l'équipe pédagogique :

Une coordinatrice, animatrice à temps plein est la référente de l'Espace de vie social et assure la coordination des actions. Elle est titulaire d'un diplôme d'animateur spécialisé en loisirs tous publics.

\*Voir glossaire

### LA POPULATION ALLOCATAIRE\* DE MAUGUIO/CARNON

Population 3707\* habitants dont 46,2%\* des personnes sont couvertes par la Caf

8%\*\* des familles avec enfants bénéficient des minima sociaux (Rsa, Aah)

19%\*\* des allocataires Caf ont des revenus dépendant à plus de 50% des prestations sociales.

36,3%\*\* des allocataires vivent sous le seuil de pauvreté. (Environ 620 allocataires).

\*Insee 2013

\*\*Enfants à charge au sens des prestations familiales

### PARTICIPATION DE LA CAF DE L'HÉRAULT DANS LE PROJET :

Pour l'année 2018, la Caf versera une prestation de service à la Mjc Mauguio/Carnon pour un montant total de **21 983 euros\*** (soit 30% du coût total du budget de fonctionnement). La participation de la Caf de l'Hérault aux actions de la MJC s'élèvent à **24 727€**. Elles comprennent : le financement des Alsh, l'investissement dans un projet dédié à la parentalité et la convention Clas (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

\* prévisionnel sur l'année 2017



### LE PARTENARIAT ENTRE LA CAF ET L'AGGLOMERATION PAYS DE L'OR

Diagnostic, gouvernance, participation et mise en réseau des acteurs de terrain sont autant de compétences proposées par les équipes de la Caf qui permettent d'étoffer l'offre de services aux familles :

#### > Sur Carnon :

- Clas porté par la MJC
- Laep porté par l'association Jouons en Ludothèque
- Multi-accueil « Les Mouettes » porté par l'Agglomération Pays de l'Or
- Une permanence Ram, au sein du multi-accueil
- Alp mixte porté par l'Agglomération Pays de l'Or

#### > Sur l'agglomération :

- 5 multi-accueils / 2 multi-accueils collectifs et familiaux et une halte-garderie
- 27 établissements dont 22 Alp, 8 espaces jeunes et 7 Alsh
- 1 Ram
- 2 Laep (gérés par l'association « jouons en ludothèque »)
- Convention Clas : MJC de Mauguio et Association Le Phare à La Grande-Motte

La Caf de l'Hérault participe au financement des services liés à la petite enfance et à la jeunesse de l'agglomération Pays de l'Or dont le montant atteindra 1,14 Millions d'euros environ.

## GLOSSAIRE CAF

**Alp** : un Accueil de Loisirs Périscolaire est une structure qui accueille les enfants sur les temps périscolaires en semaine (le matin avant 8h30, le midi et le soir après la classe)

**Ale** : un Accueil de Loisirs Extra-scolaire se déroule le matin et/ou l'après-midi d'une journée sans école ou avec école sur une demi-journée.

**Alsh** : un Accueil de Loisirs Sans Hébergement est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes, fonctionnant : pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe, pendant la pause du déjeuner, le mercredi ou encore le samedi ; pendant les congés des petites et grandes vacances scolaires.

**Evs** : Véritables lieux de proximité gérés par des associations, les Espaces de Vie Sociale ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage. Ils concourent à la politique d'animation de la vie sociale des Caisses d'allocations familiales en proposant des services et des activités à finalités sociales et éducatives.

**Cej** : Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement de 4 ans signé par la Caf et une collectivité territoriale, une administration d'Etat ou une entreprise non bénéficiaire du crédit impôts familles.

**Centre social** : c'est un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.

**Clas** : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. L'un des enjeux du Clas est de rendre possible un changement d'attitude de l'enfant ou du jeune au regard des apprentissages et des actions culturelles proposées par l'école et de renforcer le rôle des parents qui est primordial.

**Ctg** : La Convention Territoriale Globale est une clef pour « revisiter » l'action de la Caf et articuler au mieux ses missions et ses actions. Ce n'est pas un dispositif qui vient se superposer au reste.

**Laep** : Les lieux d'accueil enfant-parent sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit dans la plupart des lieux.

**Multi-accueil** : c'est un établissement d'accueil des jeunes enfants au même titre qu'une crèche classique, pouvant être couplée à d'autres modes de garde (collectif, halte garderie, ou familial).

**Paje** : L'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) a pour objet d'aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et l'éducation d'un enfant. Elle est destinée aux parents d'un enfant de moins de 3 ans. Elle est versée sous conditions de ressources.

**Psu** : La Prestation de service unique correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire d'un établissement d'accueil du jeune enfant, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la Cnaf, déduction faite des participations familiales.

**Pso** : La prestation de service ordinaire est une aide financière de droit commun visant à soutenir le fonctionnement :

- des accueils de loisirs, des accueils de jeunes et des accueils de scoutisme, sans hébergement,
- des séjours courts de quatre nuits maximum, accessoires à un accueil sans hébergement, déclarés et intégrés au projet éducatif de cet accueil,
- des séjours d'une durée maximum de 5 nuits et 6 jours, prévus à la déclaration de l'accueil, intégrés au projet éducatif et faisant l'objet d'une déclaration en tant que centres de vacances.